



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



Etat des masses d'eau 2010 - Situation Finistérienne

Rencontre Inter-Etablissement ECOFLUX 20/12/2012

Des missions spécifiques

- Action sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille, des personnes en difficulté,
- Construction, de l'entretien et du fonctionnement des collèges publics,
- Transport scolaire et des transports publics routiers sur le territoire départemental,
- Construction et de l'entretien des routes départementales,
- Participation aux services départementaux de secours,
- Promotion du tourisme, de la musique et de la danse, de la lecture publique et des archives départementales.

Des missions facultatives

- Environnement,
- Enseignement supérieur et recherche,
- Logement social,
- Aménagement du territoire et coopération intercommunale,
- Développement culturel et sportif.

Autant de champs d'action où le Conseil général souhaite mener une politique active au service de tous les Finistériens.

- Financement des contrats de bassins versants et de SAGE,**
- Connaissance et éducation à l'environnement,**
- Gestion des milieux aquatiques et des espèces migratrices,**
- Lutte contre les inondations et les submersions marines,**
- Réseau de mesure de la qualité de l'eau,**
- Aménagement du canal de Nantes à Brest,**
- Fourniture en eau potable,**
- Gestion de l'assainissement collectif et non collectif,**

Bassin versant hydrographique

Le bassin versant est une grande cuvette dans laquelle toute l'eau qui tombe ruisselle ou s'infiltré. Elle ne peut s'échapper qu'en s'enfonçant dans le sol ou en s'écoulant le long des pentes, vers les rivières, le fleuve, jusqu'à la mer.

Le bassin Loire-Bretagne s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère.

Il englobe les bassins versants de la Loire et de tous ses affluents, les bassins versants des rivières et des fleuves de Bretagne, de Vendée et du Marais poitevin.

12,4 millions d'habitants y vivent. La France métropolitaine est découpée en 7 grands bassins versants dans lesquels est organisée la gestion de l'eau. Dans chacun, le comité de bassin fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau et l'agence de l'eau, établissement public du ministère chargé du développement durable, finance les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques.



La Directive cadre sur l'eau (DCE)

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 est une directive européenne qui définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable. Elle vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le SDAGE décrit la stratégie adoptée pour une durée de six ans afin de retrouver un bon état des eaux. Il fixe les objectifs d'état des eaux en tenant compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques. Il fixe des orientations et dispositions qui s'imposent à toutes les décisions publiques en matière de gestion de l'eau. Il est accompagné d'un programme de mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Le SDAGE en cours a été adopté par le comité de bassin fin 2009. Il s'achèvera fin 2015. Un nouveau SDAGE doit être préparé dès maintenant pour être opérationnel pour la période 2016-2021. La consultation sur les « questions importantes » prépare ce prochain SDAGE.



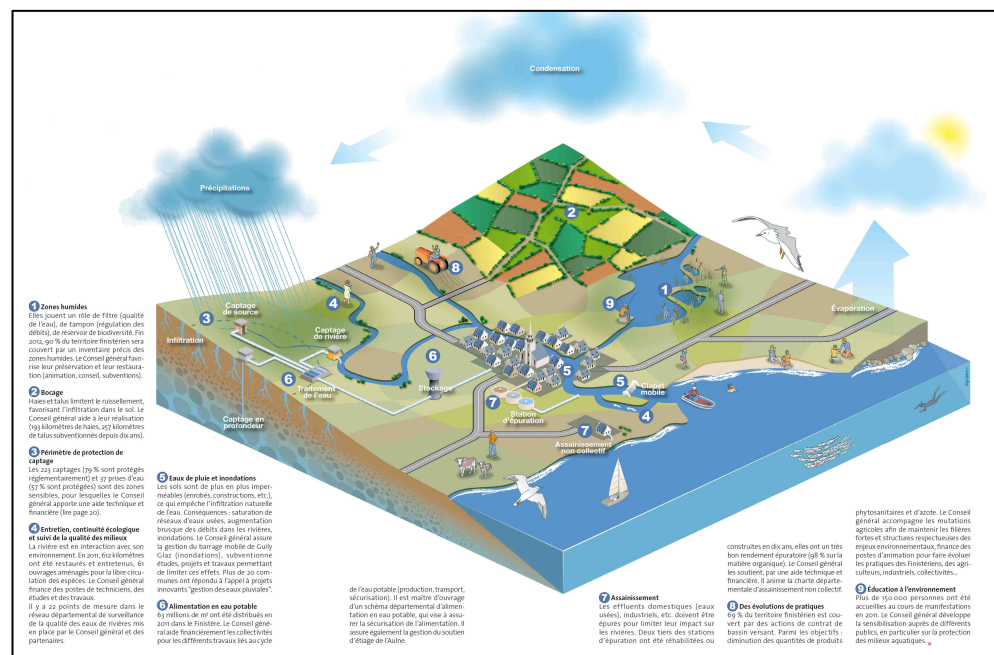
du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

L'eau vous consulte



Masse d'eau

Une masse d'eau représente un découpage élémentaire des différents milieux aquatiques rencontrés sur une zone géographique et constitue l'unité d'évaluation de la DCE.

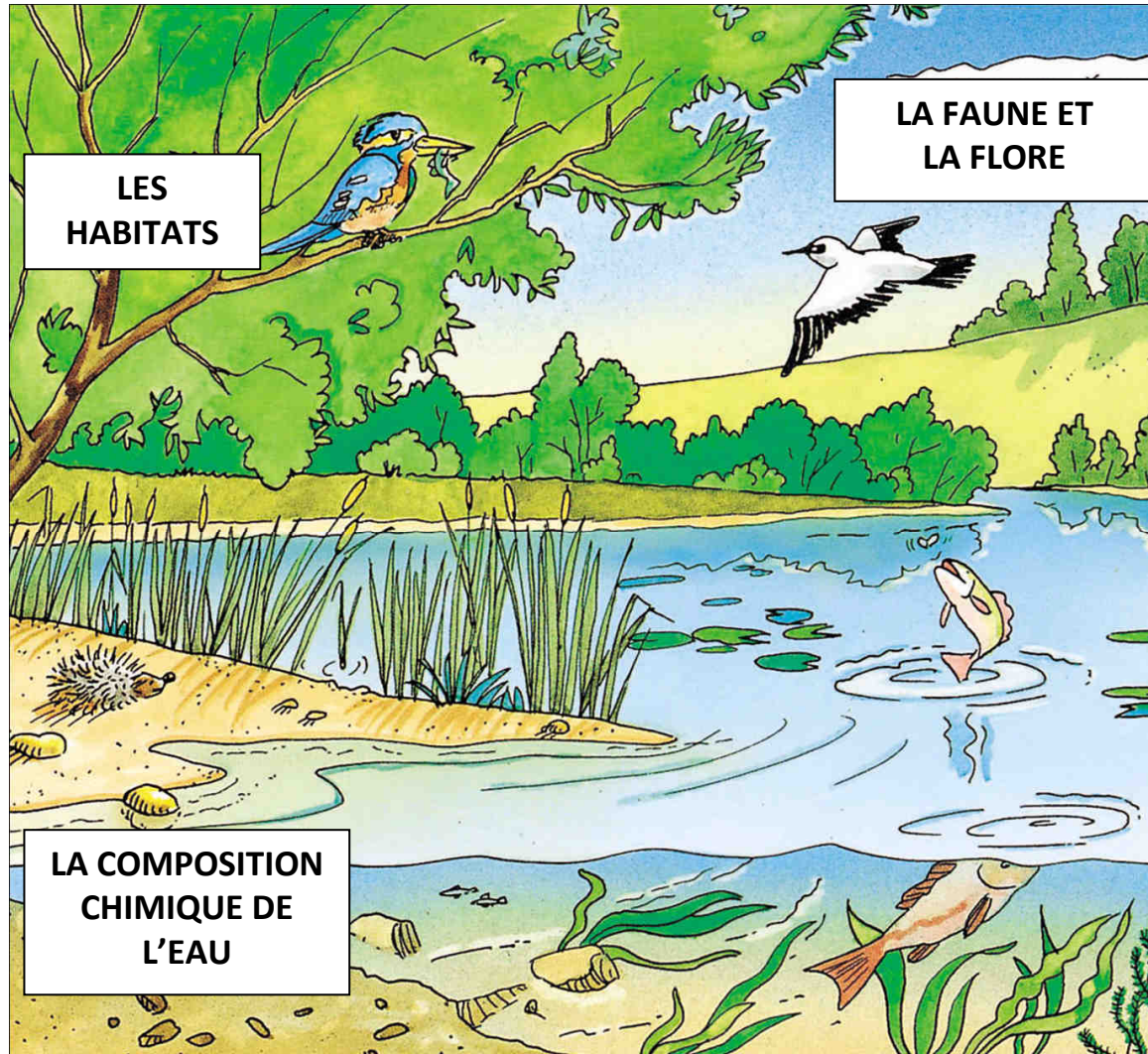


On distingue les masses d'eau de surface : un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, un estuaire ou une portion d'eaux côtières et les masses d'eaux souterraines.

Pour les cours d'eau la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et le socle géologique sur lesquels il transite. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.



GLOSSAIRE



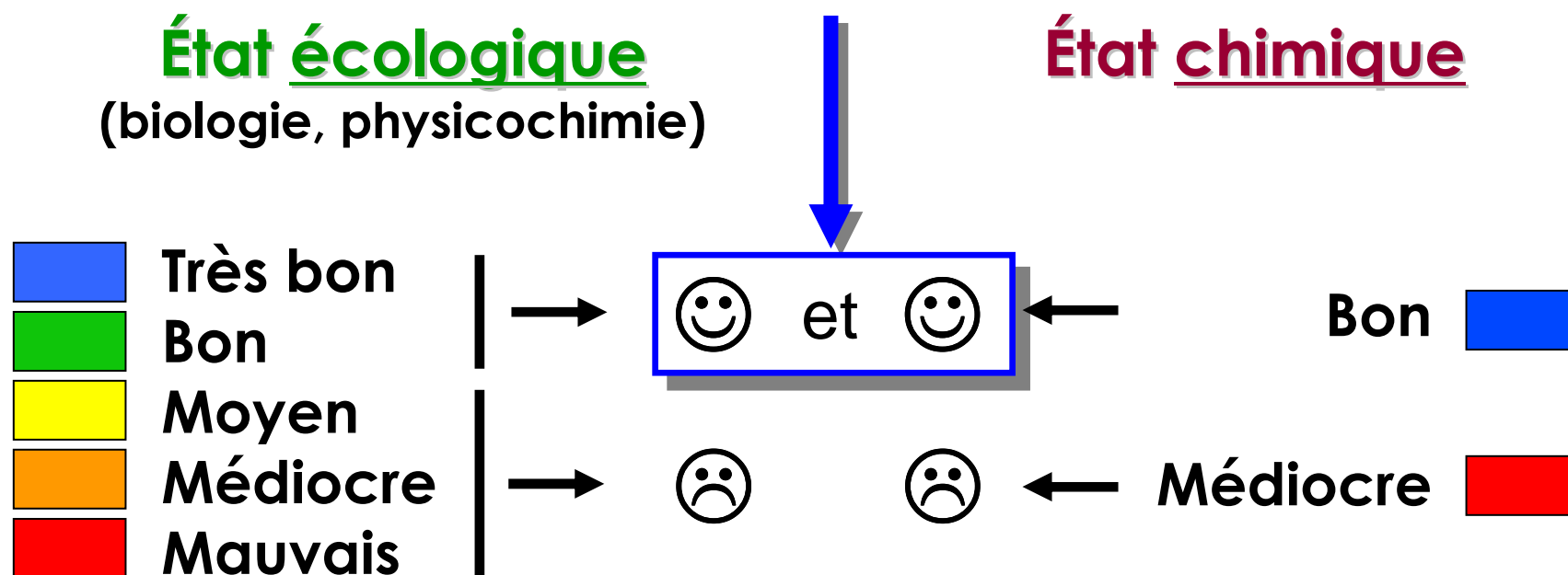
Bon état d'une masse d'eau

Une eau en bon état est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée dans les rivières, les plans d'eau, les zones humides, les estuaires et les eaux côtières. Dans les milieux aquatiques et les nappes souterraines, c'est une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages.

Retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, eaux littorales et nappes souterraines, est une ambition commune à tous les Etats membres de l'Union européenne.

Bon état d'une masse d'eau

Au sein d'une masse, on va chercher à évaluer son état écologique par l'analyse de plusieurs paramètres biologiques et physico-chimiques dont les résultats sont comparés aux conditions que l'on retrouve sur une masse d'eau pas ou très peu perturbée par l'activité humaine et son état chimique par l'analyse de 41 substances chimiques spécifiques dont on a défini des valeurs minimales à ne pas dépasser.



Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

LES MASSES D'EAU DU FINISTÈRE

Le Finistère dispose de l'ensemble des masses d'eau : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines et eaux littorales.

Au total, on dénombre 144 masses d'eau dont :

70 % de masses d'eau cours d'eau

2 % de masses d'eau plans d'eau

8% de masses d'eau eaux souterraines

20 % de masses d'eau littorales

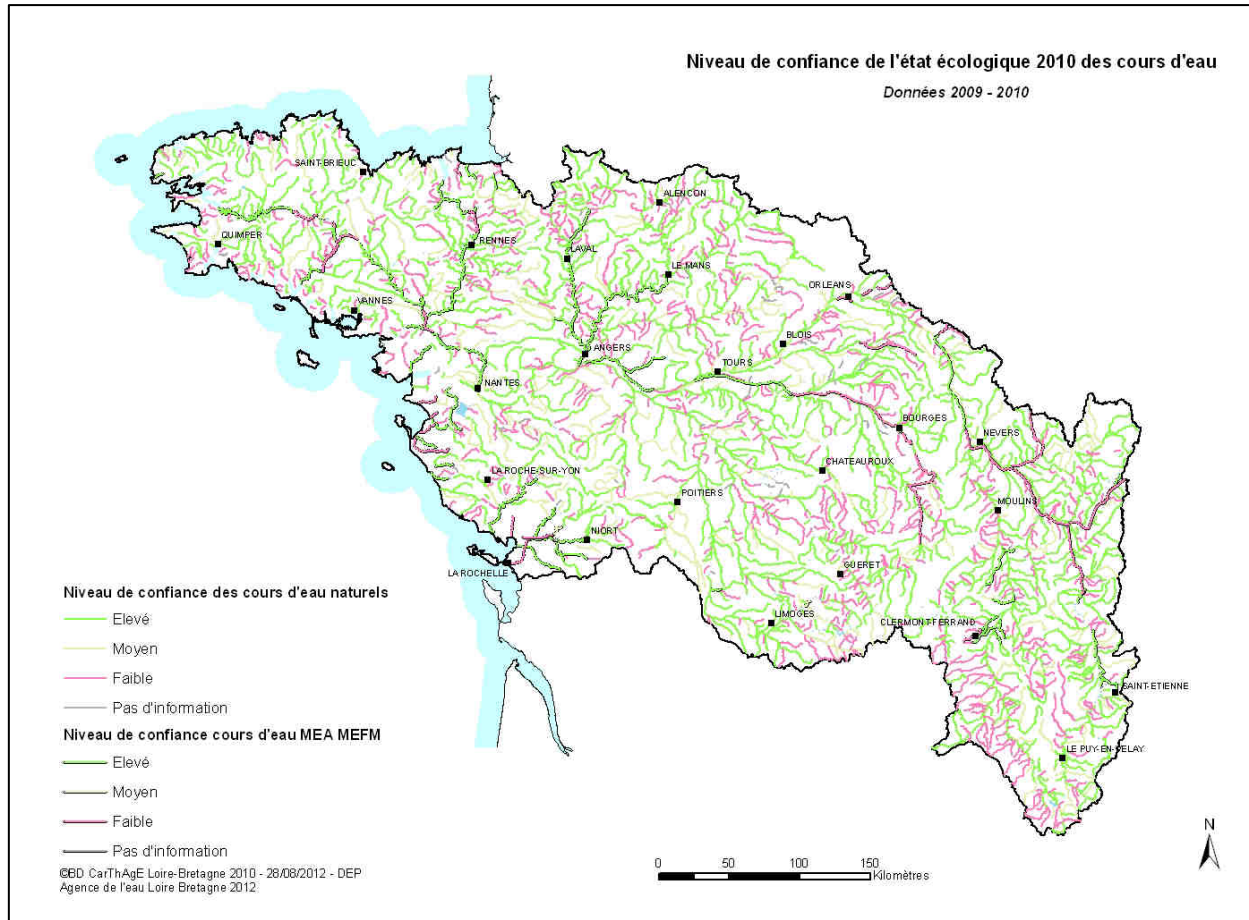
Le Finistère représente 6 % des masses d'eau du bassin versant Loire-Bretagne et 28 % des masses d'eau bretonnes.

LES MASSES D'EAU DU FINISTÈRE

	Bassin Loire-Bretagne	Bretagne	Finistère		
				% LB	% BZH
Superficie (km ²)	155 000	27 208	6 733	4	25
Linéaire de cours d'eau (km)	135 000	25 200	6 500	5	26
Linéaire de cotes (km)	2 700	2 600	1 000	38	37
Masses d'eau « Cours d'eau »	1 940	380	101	5	27
Masse d'eau « Plans d'eau »	141	35	3	3	8
Masse d'eau « Estuaires »	30	27	14	47	52
Masse d'eau « Eaux Côtières »	39	31	15	38	48
Masse d'eau « Eaux Souterraines »	143	25	11	8	44
Total masses d'eau	2 293	508	144	6	28

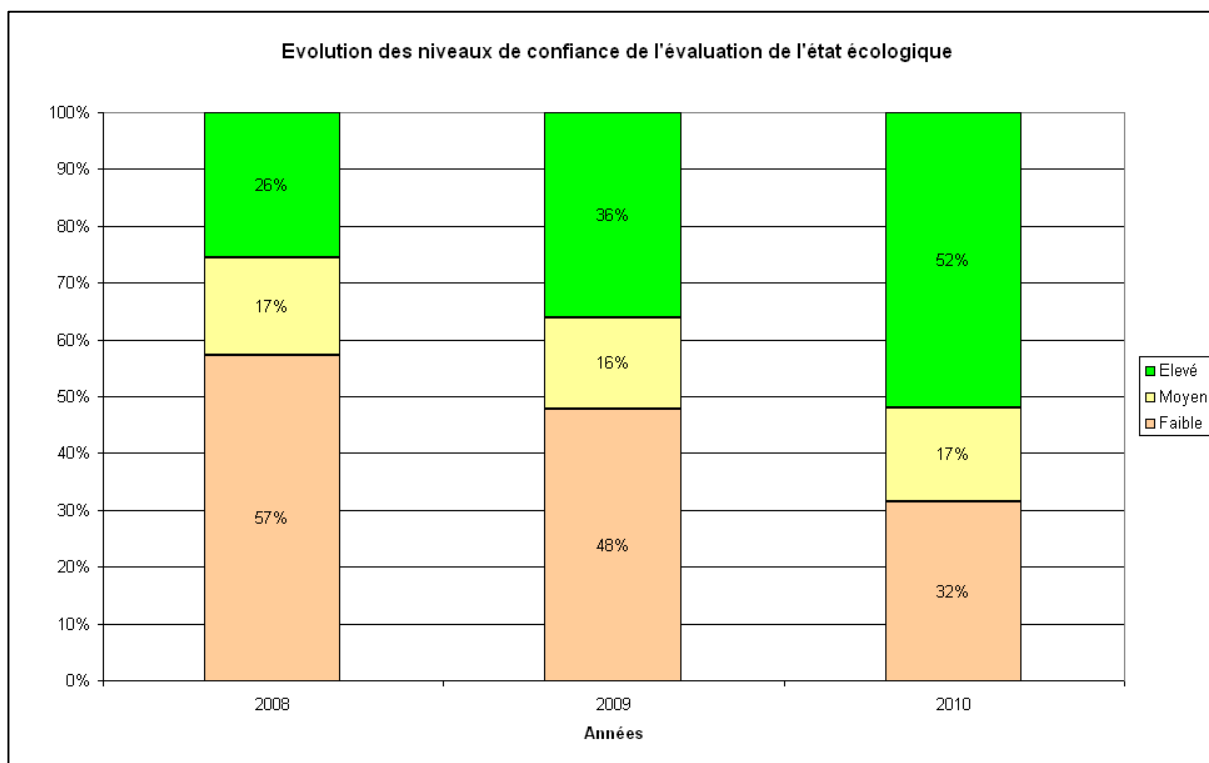
Le Finistère est particulièrement représentatif pour les masses d'eaux littorales et souterraines à l'échelle de la Bretagne comme à celle du bassin Loire-Bretagne.

INDICE DE CONFIANCE



L'indice de confiance est une note donnée à l'évaluation d'une masse d'eau. L'indice qui peut être faible, moyen ou élevé traduit le nombre de paramètres pris en compte dans l'évaluation de l'état d'une masse d'eau. Une masse d'eau disposant d'un indice de confiance élevé signifie que cette masse d'eau a fait l'objet de plusieurs analyses physico-chimiques et biologiques sur plusieurs années ; le résultat de son évaluation est donc fiable.

INDICE DE CONFIANCE



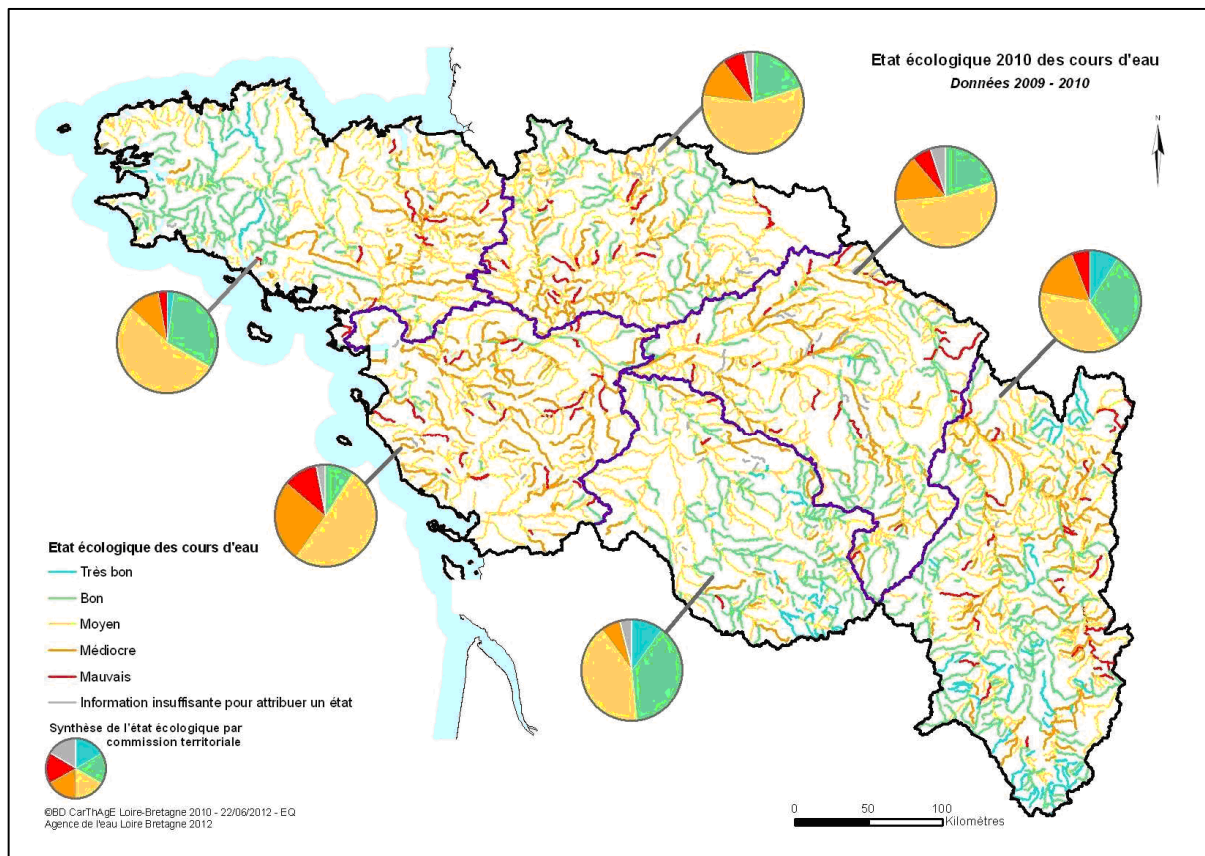
L'évaluation de l'état des masses d'eau finistériennes est réalisée avec des indices de confiance qui s'améliorent chaque année.

D'ici 2015, l'ensemble des masses d'eau devraient disposer d'un indice de confiance élevé pour l'évaluation de leur état.

L'évolution des indices de confiance dans le temps entraîne des modifications du classement des masses d'eau en raison d'une meilleure connaissance de leur état et non par un changement réel de leur état.

L'évaluation de l'état des masses d'eau est plus fiable dans le Finistère que sur le reste du bassin versant Loire-Bretagne.

LES COURS D'EAU FINISTERIENS - état écologique -



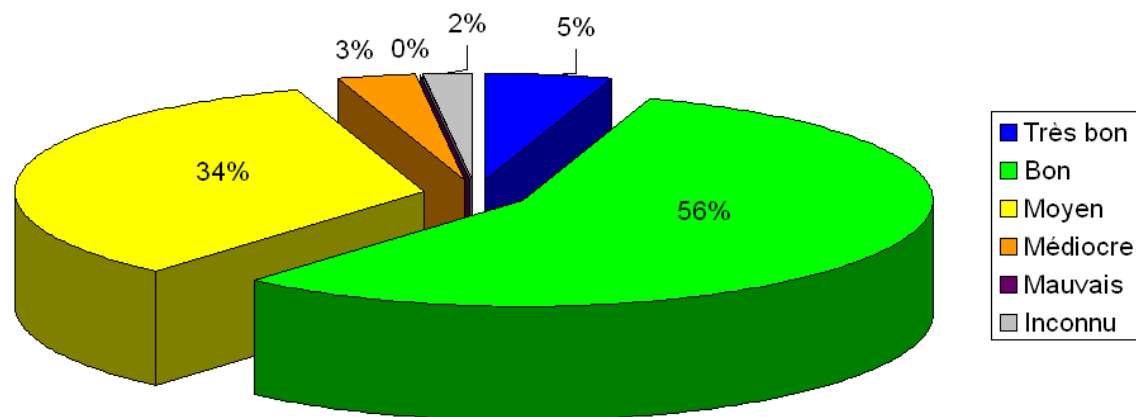
Les cours d'eau finistériens disposent d'un meilleur état écologique que ceux du reste du bassin versant Loire-Bretagne.

Cette situation est principalement liée à une plus faible dégradation morphologique des rivières et à un effet cumulatif réduit des pollutions diffuses de l'amont vers l'aval. Les cours d'eau du Nord-Finistère sont en mauvais état de part leur teneurs de nitrates supérieures à 50 mg/l.

Le Finistère dispose de cours d'eau majoritairement en bon état à l'image des têtes du bassin versant Loire-Bretagne.

LES COURS D'EAU FINISTERIENS - état écologique -

Etat écologique 2010 des cours d'eau



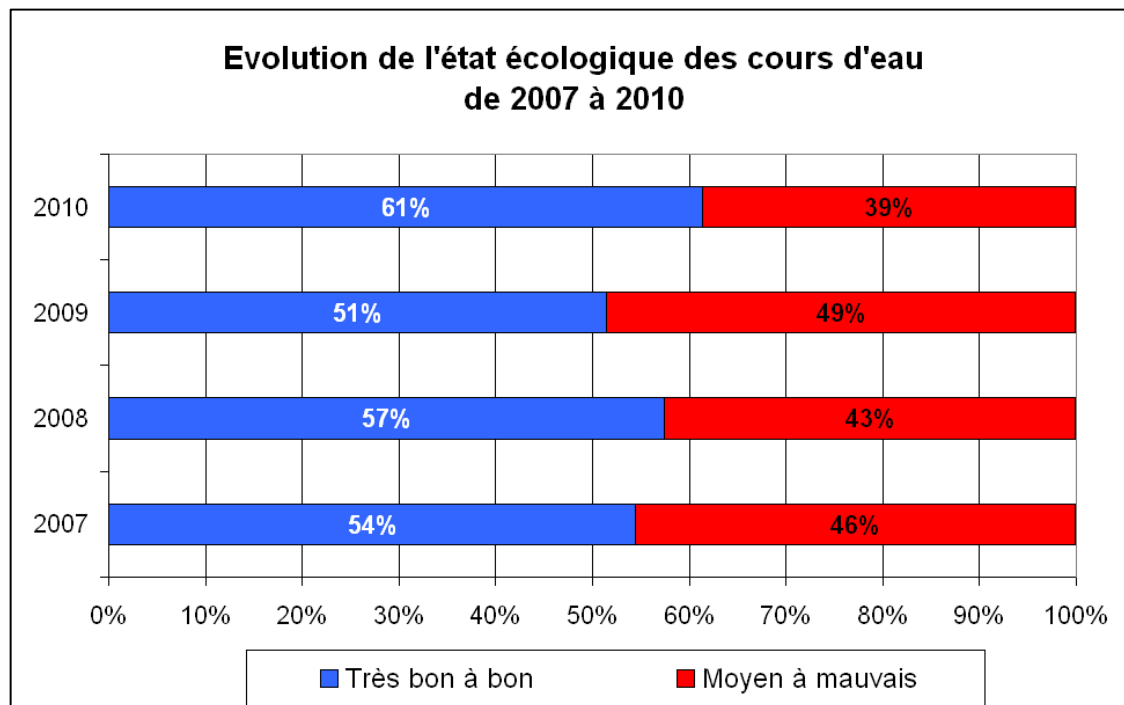
61 % des cours d'eau finistériens sont en bon état contre 31 % à l'échelle Loire-Bretagne.

D'ici 2015, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, 28 % des cours d'eau qui doivent atteindre le bon état écologique l'ont déjà atteint alors que le SDAGE fixe un objectif de 61 % de cours d'eau en bon état d'ici 2015.

En Finistère, le SDAGE a défini une liste de 88 masses d'eau devant atteindre le bon état en 2015. En 2010, 27 d'entre elles ne l'ont pas encore atteint.

61 % des cours d'eau finistériens atteignent déjà le bon état mais 27 autres n'y sont pas encore alors qu'ils doivent réglementairement y parvenir d'ici 2015.

LES COURS D'EAU FINISTERIENS - état écologique -



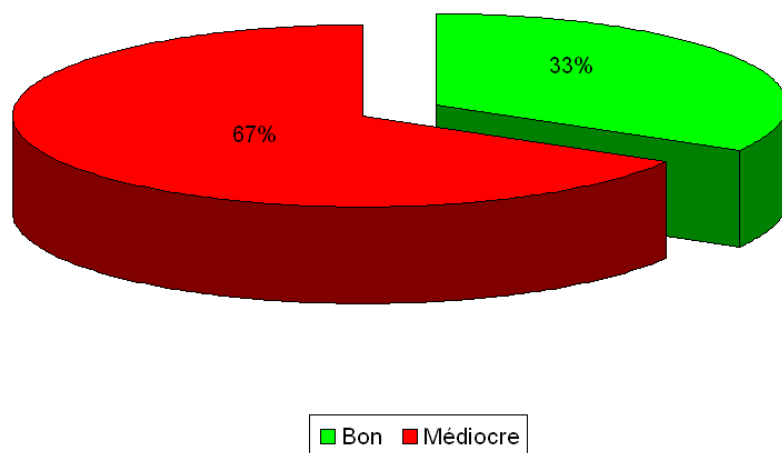
Si l'évolution interannuelle de l'état des cours finistériens est en amélioration, on peut noter une fluctuation du nombre de cours d'eau en bon état entre 2008 et 2009. Cette fluctuation est à 67 % liée à l'évolution des indices de confiance de l'état des masses d'eau et non à un changement effectif de leur état.

Les cours d'eau finistériens n'atteignant pas encore le bon état sont déclassés à 49 % par leurs analyses biologiques (diatomées principalement) et à 19 % par leur teneurs en nitrates trop élevées. 32 % de ces cours d'eau sont supposés en état moins que bon sans que l'on dispose d'analyses permettant de le confirmer (indice de confiance faible).

Depuis 2007, l'état des cours d'eau finistériens tendent vers l'amélioration.

LES PLANS D'EAU FINISTERIENS - état écologique -

Etat écologique 2010 des plans d'eau



Le Finistère dispose de 3 plans d'eau : le lac Saint-Michel à Brennilis, la Retenue du Moulin neuf à Pont-l'Abbé et le lac du Drennec à Commana.

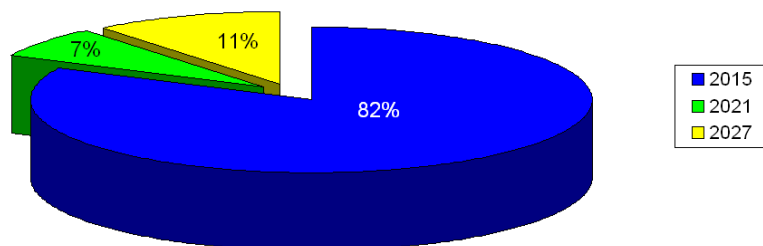
Seul le lac Saint-Michel à Brennilis est en bon état. Les deux autres plans d'eau présentent un état médiocre lié à des développements phytoplanktoniques.

D'ici 2015, le lac du Drennec devra également atteindre le bon état, la retenue du Moulin neuf disposant quant à elle d'un délai jusqu'en 2021.

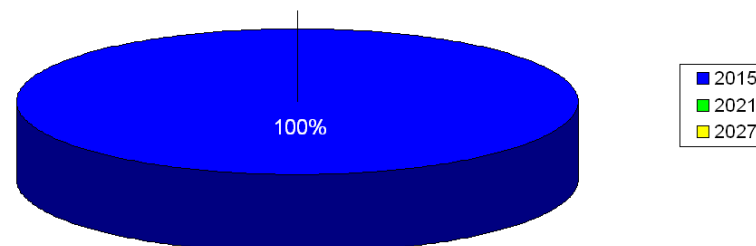
A l'échelle du bassin Loire-Bretagne, 54 % des plans d'eau devront atteindre le bon état écologique en 2015. En 2010, seul 40 % d'entre eux l'ont atteint.

2 plans d'eau sur les 3 que comptent le Finistère sont en état médiocre et l'un d'entre eux, le lac du Drennec, doit atteindre le bon état d'ici 2015.

Objectifs de délais d'atteinte de l'état chimique des cours d'eau finistériens



Objectifs de délais d'atteinte de l'état chimique des plans d'eau finistériens

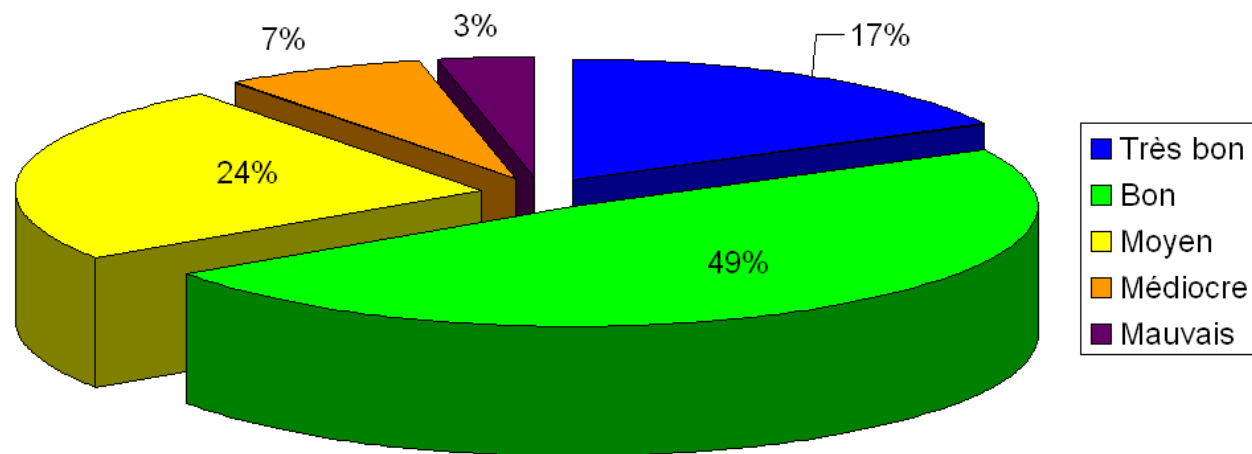


La difficulté technique à mesurer valablement les 41 matières toxiques dans l'eau à de très faibles concentrations n'a pas permis de finaliser l'évaluation de l'état chimique en 2010 des eaux de surface.

L'évaluation de l'état chimique de toutes les eaux de surface est incomplet à ce jour et sera finalisé d'ici 2015.

LES EAUX LITTORALES FINISTERIENNES - état écologique -

Etat écologique 2010 des eaux estuariennes et cotières

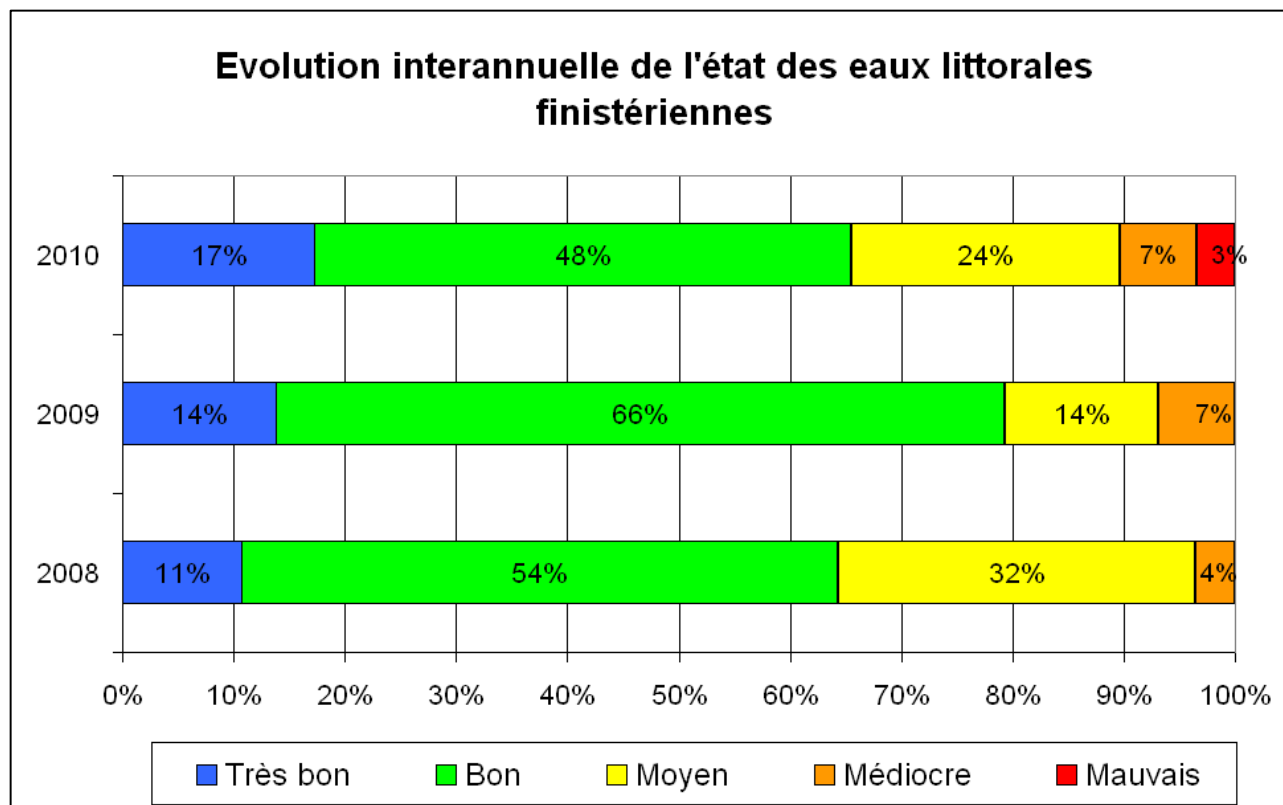


Le Finistère compte 29 masses d'eaux littorales (14 estuaires et 15 eaux côtières).

66 % de ces masses d'eau sont en bon état en 2010 contre 65 % à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Le SDAGE fixe un objectif, dans le Finistère, de 22 masses d'eau en bon état d'ici 2015. En 2010, 77 % d'entre elles avaient déjà atteint le bon état contre 75 % à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

90 % des masses d'eau en mauvais état sont déclassées par rapport à la prolifération de macroalgues et d'ulves.

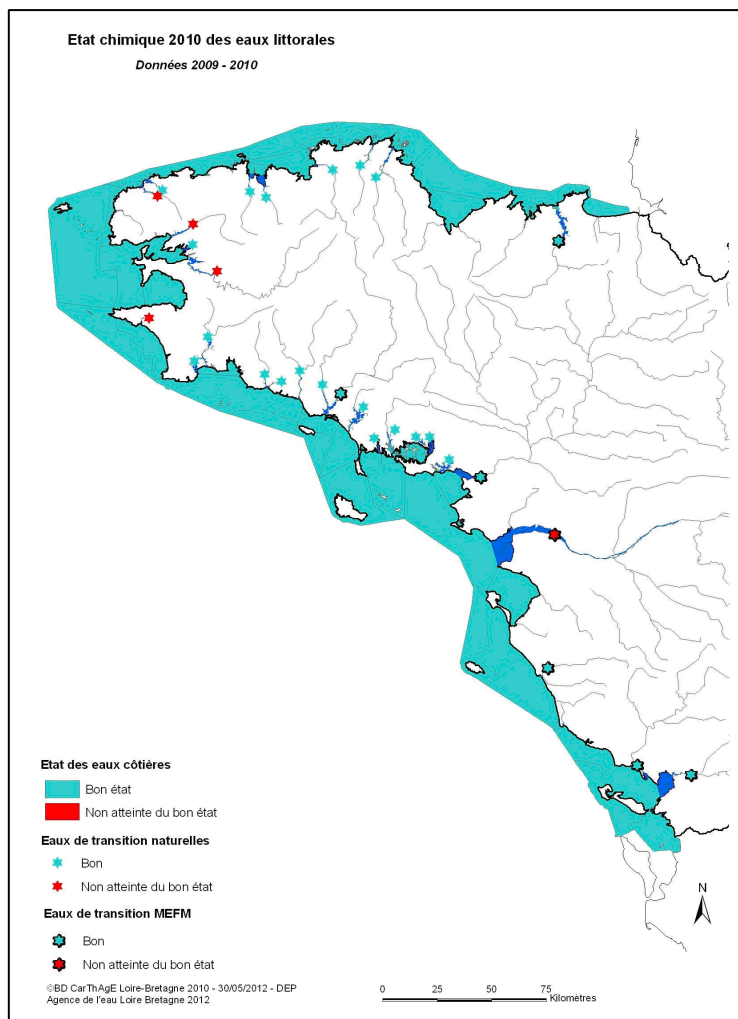


L'évolution interannuelle montre que l'état des masses d'eau littorales fluctue en fonction des années mais est globalement en hausse depuis 2008.

Dans 2/3 des cas, l'amélioration des masses d'eau au cours du temps est directement liée à l'amélioration de leur indice de confiance.

L'état des masses d'eau littorales évolue globalement à la hausse depuis 2008.

LES EAUX LITTORALES FINISTÉRIENNES - état chimique -



L'état chimique 2010 de l'ensemble des eaux côtières finistériennes est bon mais seul un quart d'entre elles est évalué avec un indice de confiance élevé.

L'état chimique 2010 des estuaires finistériens est bon pour 71 % d'entre eux mais doit être nuancé, dans la moitié des cas, par leur indice de confiance.

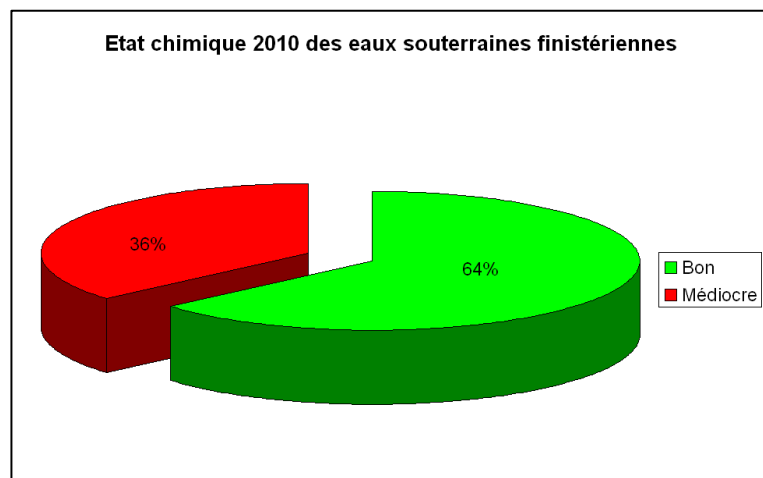
A l'échelle du bassin versant Loire-Bretagne, 5 estuaires n'atteignent pas le bon état. 4 d'entre eux sont finistériens : l'Aber Benoît, l'Elorn, l'Aulne et le Goyen. L'Aulne et l'Aber Benoit doivent atteindre le bon état chimique en 2015.

Ils sont déclassés par la présence systématique de tributylétain et pour l'Elorn de 4-tert-octylphenol. Des pollutions diffuses ou très ponctuelles pourraient être à l'origine de ces déclassements, qui restent à analyser. Il est encore trop tôt pour définir et engager des mesures correctrices.

A l'échelle du bassin versant Loire-Bretagne, l'ensemble des eaux littorales sont en bon état chimique sauf 5 estuaires dont 4 sont finistériens.

LES EAUX SOUTERRAINES FINISTERIENNES - état chimique et quantitatif -

L'état d'une masse d'eau souterraine s'évalue, d'une part, à partir de son état quantitatif correspondant à l'équilibre constaté entre prélèvements et ressources, et aux objectifs d'état des écosystèmes associés et d'autre part, à partir de son état chimique via l'analyse de plus de 300 paramètres physico-chimiques.



Toutes les masses d'eau finistériennes atteignent, en 2010, le bon état quantitatif.

64 % des nappes d'eau souterraines sont classées en bon état chimique contre 57 % à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Toutes les masses d'eau souterraines qui n'atteignent pas le bon état chimique sont déclassées par rapport aux paramètres nitrates et pesticides.

Le SDAGE fixe un objectif d'atteinte du bon état chimique d'ici 2015 à 55 % des masses d'eau. En Finistère, cet objectif est de 45 %.

En Finistère, toutes les masses d'eau (soit 5 masses d'eau) devant atteindre le bon état en 2015, l'ont déjà atteint en 2010 contre 91 % à l'échelle Loire-Bretagne.

64 % des nappes souterraines atteignent le bon état et les masses d'eau ayant un objectif d'atteinte du bon état d'ici 2015 l'ont déjà atteint.

SYNTHESE

Etat écologique	% de masses d'eau ayant un objectif de bon état en 2015 Bassin Loire-Bretagne	% de masses d'eau ayant un objectif de bon état en 2015 Finistère	Evaluation 2010		
			% de masses d'eau en bon état	% de masses d'eau en bon état ayant un objectif d'atteinte du bon état en 2015	Nombre de masses d'eau devant parvenir au bon état d'ici 2015
Cours d'eau	62 %	87 %	61 %	69 %	27
Plans d'eau	54 %	67 %	33 %	50 %	1
Estuaires	77 %	78 %	64 %	64 %	4
Eaux Côtières	84 %	73 %	67 %	90 %	1
Total	61 %	84 %	62 %	70 %	33

Etat chimique	% de masses d'eau ayant un objectif de bon état en 2015 Bassin Loire-Bretagne	% de masses d'eau ayant un objectif de bon état en 2015 Finistère	Evaluation 2010		
			% de masses d'eau en bon état	% de masses d'eau en bon état ayant un objectif d'atteinte du bon état en 2015	Nombre de masses d'eau devant parvenir au bon état d'ici 2015
Eaux souterraines	55 %	45 %	64 %	100 %	0
Estuaires	77 %	64 %	71 %	78 %	2
Eaux Côtières	90 %	87 %	100 %	100 %	0

70 % des masses d'eau de surface devant atteindre le bon état écologique en 2015 l'ont déjà atteint en 2010. L'état chimique des masses d'eau devant atteindre le bon état en 2015 est également bon sauf dans 2 estuaires



FIN



1 Zones humides

Elles jouent un rôle de filtre (qualité de l'eau), de tampon (régulation des débits), de réservoir de biodiversité. Fin 2012, 90 % du territoire finistérien sera couvert par un inventaire précis des zones humides. Le Conseil général favorise leur préservation et leur restauration (animation, conseil, subventions).

2 Bocage

Haies et talus limitent le ruissellement, favorisant l'infiltration dans le sol. Le Conseil général aide à leur réalisation (193 kilomètres de haies, 257 kilomètres de talus subventionnés depuis dix ans).

3 Périmètre de protection de captage

Les 223 captages (79 % sont protégés réglementairement) et 37 prises d'eau (57 % sont protégées) sont des zones sensibles, pour lesquelles le Conseil général apporte une aide technique et financière (lire page 20).

4 Entretien, continuité écologique et suivi de la qualité des milieux

La rivière est en interaction avec son environnement. En 2011, 612 kilomètres ont été restaurés et entretenus, 61 ouvrages aménagés pour la libre circulation des espèces. Le Conseil général finance des postes de techniciens, des études et des travaux.

Il y a 22 points de mesure dans le réseau départemental de surveillance en 2011 dans le Finistère. Le Conseil général aide financièrement les collectivités pour les différents travaux liés au cycle

5 Eaux de pluie et inondations

Les sols sont de plus en plus imperméables (enrobés, constructions, etc.), ce qui empêche l'infiltration naturelle de l'eau. Conséquences : saturation de réseaux d'eaux usées, augmentation brusque des débits dans les rivières, inondations. Le Conseil général assure la gestion du barrage mobile de Guily Glaz (inondations), subventionne études, projets et travaux permettant de limiter ces effets. Plus de 20 communes ont répondu à l'appel à projets innovants "gestion des eaux pluviales".

6 Alimentation en eau potable

63 millions de m³ ont été distribués en 2011 dans le Finistère. Le Conseil général aide financièrement les collectivités pour les différents travaux liés au cycle

de l'eau potable (production, transport, sécurisation). Il est maître d'ouvrage d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable, qui vise à assurer la sécurisation de l'alimentation. Il assure également la gestion du soutien d'étiage de l'Aulne.

7 Assainissement

Les effluents domestiques (eaux usées), industriels, etc. doivent être épurés pour limiter leur impact sur les rivières. Deux tiers des stations d'épuration ont été réhabilitées ou

construites en dix ans, elles ont un très bon rendement épuratoire (98 % sur la matière organique). Le Conseil général les soutient, par une aide technique et financière. Il anime la charte départementale d'assainissement non collectif.

8 Des évolutions de pratiques

69 % du territoire finistérien est couvert par des actions de contrat de bassin versant. Parmi les objectifs : diminution des quantités de produits

phytosanitaires et d'azote. Le Conseil général accompagne les mutations agricoles afin de maintenir les filières fortes et structures respectueuses des enjeux environnementaux, finance des postes d'animation pour faire évoluer les pratiques des Finistériens, des agriculteurs, industriels, collectivités...

9 Éducation à l'environnement

Plus de 150 000 personnes ont été accueillies au cours de manifestations en 2011. Le Conseil général développe la sensibilisation auprès de différents publics, en particulier sur la protection des milieux aquatiques.